

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

29 juin 2023

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Président : Christophe Hardy

Chers amis,

Je déclare ouverte ce jeudi 29 juin 2023 la 185^e assemblée générale de la SGDL. Je remercie vivement Thierry Beudet, président du Conseil Économique, social et environnemental et son secrétaire général Valéry Molet qui nous accueillent au Palais d'Iéna. L'hôtel de Massa devait fermer au printemps pour d'importants travaux de restauration, nous avons donc pris la précaution de programmer notre assemblée générale 2023 hors les murs. Même si le début des travaux a été repoussé à l'automne, cela nous donne l'occasion de profiter de ce bel hémicycle, qui n'a rien à envier à son équivalent à l'Assemblée nationale ou au Sénat !



Si l'on met à part cette excursion exceptionnelle sur la rive droite, l'activité de notre association cette année s'inscrit dans la continuité de l'année précédente pour ce qui est de la défense des intérêts et des droits des auteurs de l'écrit.

Nous avons poursuivi à un rythme toujours très soutenu les négociations avec les éditeurs du Syndicat national de l'édition, amorcées au printemps 2021 et placées sous l'égide de Pierre Sirinelli. Elles ont abouti en décembre dernier à la signature d'un accord en 6 points portant principalement sur des questions de transparence et de partage de l'information. Nous avons obtenu des avancées significatives sur la fréquence de l'information (on va passer dans les 5 ans qui viennent d'une reddition de comptes annuelle à une reddition semestrielle). Avancées également sur la précision de l'information, notamment pour les contrats de sous-cession (c'est-à-dire les contrats que notre éditeur

établit avec un autre éditeur, par exemple pour une traduction). Moins d'opacité dans les relations entre auteurs et éditeurs : on est sur le bon chemin. Mais la route est encore longue avant que le mot « transparence » ne traduise avec exactitude la réalité des relations contractuelles entre nous et ceux qui nous publient.

Cette question de la transparence, l'actuelle Ministre de la culture en a fait sa priorité puisqu'elle déclarait en novembre dernier dans *Livres Hebdo* : « Le sujet le plus important au moment où je vous parle, c'est la transparence. Les auteurs doivent disposer d'informations régulières sur ce qu'ils vendent. Il est légitime qu'ils aient une vision plus claire de l'environnement dans lequel ils évoluent. »

Le message semble être passé. Car une perspective prometteuse vient d'être ouverte j'allais dire « vient enfin d'être ouverte » avec le début du chantier « booktracking ». Derrière l'anglicisme, qui désigne imparfaitement les choses, il y a la promesse d'un outil de suivi des ventes de nos livres en temps réel. Le SNE affirmait depuis des années qu'il travaillait sur le sujet et que l'outil tant espéré allait rapidement voir le jour. Mais rien ne venait. Et dans le même temps, commençaient à apparaître, dans certains grands groupes éditoriaux, des « espaces auteurs » qui répondaient très imparfaitement à notre demande d'un outil de suivi adapté à l'ensemble de la chaîne du livre auteurs, éditeurs (petits ou gros) et libraires.

Nous avions, il y a un peu plus d'un an, exprimé auprès de Roselyne Bachelot notre impatience. Et nous avons été entendus : il avait été décidé que ce serait les services du ministère de la culture qui se chargeraient de lancer et de piloter le chantier « booktracking ».

Depuis, le SNE a repris la main sur le dossier avec un volontarisme certain, et nous nous en félicitons. Il vient d'engager une série de groupes de travail avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, le ministère se chargeant de veiller à ce que soit respecté le caractère interprofessionnel de ce futur « outil de suivi des ventes ». La SGDL participe à tous les groupes de travail. Et bien sûr nous veillerons à ce que l'outil de suivi des ventes offre un vrai partage de l'information. Nos éditeurs ont le privilège de détenir l'essentiel des informations concernant la vie de nos ouvrages. Ils ont le pouvoir de les partager et de satisfaire notre besoin légitime de les obtenir.

Sur l'autre partage en revanche, celui de la valeur, le compte n'y est pas du tout. Et les perspectives ne sont pas très engageantes.

Qu'est-ce qu'est cette *valeur* que nous voulons voir mieux partagée ? C'est la valeur de notre création, la valeur des œuvres que nous créons avant même leur exploitation. C'est la valeur de notre œuvre au moment où un éditeur reconnaît son potentiel et décide de la publier. C'est la valeur de nos titres, quels que soient leurs succès ou leurs insuccès relatifs, une fois qu'ils ont rejoint un catalogue et *de facto* enrichissent un fonds éditorial. C'est la valeur des contrats que nous signons avec l'ensemble des droits que nous cédon et qui viennent, eux aussi, enrichir le fonds d'une maison d'édition.

La loi de 1981 a confié aux éditeurs le pouvoir de fixer le prix unique des ventes de livres. Elle leur a imposé une autre responsabilité : veiller aux équilibres économiques entre les différents acteurs de la chaîne du livre et à un juste partage de la valeur collectivement créée.

Cet équilibre n'existe plus. Je ne vais pas revenir sur la dégradation, amplement documentée, de nos conditions de rémunération. Je ne mentionnerai ici que la dernière enquête à notre disposition : le premier Observatoire des rémunérations des auteurs du livre réalisé en début d'année conjointement par la SGDL et l'ADAGP (Société des auteurs pour les arts graphiques et plastiques). Plus de 1000 auteurs y ont participé. Deux chiffres m'ont frappé : 38 % des contrats d'édition sont proposés sans à-valoir, et pour 92,5 % des auteurs le taux de rémunération proposé par leur contrat est inférieur à 10 %. La dégringolade des revenus artistiques semble un processus constant, inexorable, désespérant. Cela fragilise de plus en plus d'auteurs, sans parler des auteurs débutants privés de la capacité de se projeter dans l'avenir et d'imaginer pouvoir exercer de façon pérenne, sereine leur métier. Tout cela entame profondément la vitalité et la diversité de la création.

Il y a un an, nos espérances étaient grandes. En avril 2022, la précédente Ministre de la culture, dans la seconde lettre de mission qu'elle confiait à Pierre Sirinelli, avait évoqué la nécessité que soient abordées dans les négociations interprofessionnelles la question des rémunérations artistiques des auteurs, précisant qu'elle était inscrite « aujourd'hui à l'agenda politique », qu'« aucun responsable ne pouvait l'ignorer » et qu'il était « légitime » qu'elle soit abordée.

Mais en septembre 2022, nos partenaires du SNE, ont refusé de l'aborder, opposant une fin de non-recevoir à nos propositions au prétexte qu'elles mettraient en péril toute l'économie du livre. Pas d'explication étayée mais un simple argument d'autorité. On nous a promis des études économiques qui feraient apparaître le bien-fondé du refus. Nous les attendons. En même temps, il y a eu le précédent d'une étude économique, censée éclairer la façon dont la valeur se répartissait dans le dynamique secteur du livre jeunesse. Lancée par le ministère de la culture, elle n'a pas abouti. Et si elle n'a pas abouti, c'est parce que, si les auteurs et les libraires ont joué le jeu, en revanche côté éditeurs, l'enthousiasme à répondre aux questions de cette étude a été beaucoup plus modéré.

Sur la question de la rémunération, il y a donc blocage. Cela nous invite à redoubler d'obstination et de persévérance, à alerter, à trouver quelques oreilles qui finiront par considérer nos demandes comme légitimes je pense ici à nos élus, en particulier les membres des Commissions culture de l'Assemblée nationale et du Sénat. Depuis le début de la semaine, le gouvernement a engagé la représentation nationale à débattre d'un projet de loi sur le partage de la valeur dans l'entreprise. Ce contexte précis rend assez difficilement entendable le refus du SNE de débattre avec les auteurs d'un sujet analogue, mis sur la table de discussion depuis des années.

Récemment, le Conseil d'État a rendu un avis sur la transposition lacunaire de la directive européenne de 2019 sur le droit d'auteur et sur le point précis concernant la rémunération. En passant du droit européen au droit français, l'adjectif « approprié » a disparu. Le gouvernement va devoir revoir sa copie. Voilà une belle opportunité pour nos élus. S'ils la saisissent et trouvent des solutions pérennes pour un meilleur partage de la valeur dans la chaîne du livre, ils seront tout à fait dans leur rôle. La question d'une rémunération plus juste, plus appropriée, plus équitable appelle des réponses qui soient l'expression d'une volonté politique forte et clairvoyante, aussi forte et clairvoyante que l'avait été il y a plus de 40 ans la loi sur le prix unique du livre.

Malgré cette impossibilité d'avancer sur notre revendication principale, nos échanges se poursuivent avec le SNE. Placés sous l'égide du Ministère de la culture depuis le début de cette année et programmés jusqu'à la fin 2023, ils portent sur quelques points précis du contrat

d'édition. Le but est de clarifier certaines pratiques, de corriger certaines dérives, et au total de parvenir à un moins grand déséquilibre de la relation contractuelle.



Un autre dossier a continué de nous mobiliser tout au long de l'année : le projet de fusion entre Hachette et Editis, lancé par le patron de Vivendi, Vincent Bolloré.

Je vous rappelle que, face au scénario, imaginé par Vincent Bolloré, de constituer un mastodonte en fusionnant les deux plus gros groupes d'édition français, nous avons, dans une tribune, alerté sur la menace qu'un remodelage aussi brutal du paysage éditorial autour d'un acteur surpuissant faisait peser sur la liberté de création et la liberté d'expression.

Au-delà des risques économiques d'une fusion qui n'aurait pas manqué de déséquilibrer la relation auteur-éditeur et d'affaiblir notre capacité à négocier individuellement et collectivement, il y a un enjeu culturel et civilisationnel. Les objectifs d'un groupe éditorial surpuissant, qu'ils soient d'ordre financier ou d'ordre idéologique, aboutissent aux mêmes résultats. La recherche du profit immédiat et maximum ne favorise pas la prise de risque, ce qui entraîne un appauvrissement de la diversité, un aplatissement et une standardisation de l'offre. Et la volonté d'imposer des lignes éditoriales, des manières d'analyser et de penser restreint la liberté de création. Elle étrangle la richesse culturelle et spirituelle d'un pays. Elle affaiblit les conditions d'exercice d'un débat démocratique pluraliste.

Nous nous sommes fait entendre auprès de la Commission de la concurrence de Bruxelles en nous associant à tous les acteurs de la filière livre : éditeurs et libraires. Cette solidarité a impressionné nos interlocuteurs. Au final, la décision a été prise que Vincent Bolloré pouvait racheter Hachette à condition de se séparer d'Editis. Dire non à la fusion et obtenir gain de cause était une première étape. Il importe maintenant que nous soyons vigilants quant au projet du repreneur d'Editis, qui doit rester un concurrent crédible du groupe Hachette. La Commission européenne aura à valider ce projet et nous sommes actuellement en discussion avec les conseils du repreneur d'Editis pressenti, avec l'objectif de sceller un pacte d'engagements qu'il sera tenu de respecter.

Restent aussi en suspens les deux propositions que nous avons énoncées l'an dernier au Sénat pour agir face à de telles situations si elles devaient se représenter.

La première, c'est d'imaginer la possibilité légale de résilier nos contrats au cas où une entreprise d'édition à laquelle nous avons cédé nos droits passerait entre d'autres mains, en particulier si ces mains sont peu recommandables. Ce serait quelque chose d'analogue à la « clause de conscience » en vigueur chez les journalistes : elle leur donne la liberté de rompre avec le média qui les emploie si l'évolution capitaliste, l'orientation idéologique ou politique de celui-ci, viennent entraver leur liberté de parole. Cette liberté est le fondement de leur métier, tout comme la liberté de création est le fondement du nôtre.

La seconde proposition, inspirée de ce qui existe aux Etats-Unis avec les lois anti-trust, préviendrait les situations de monopole ou de position dominante qui menaceraient les équilibres entre les différents acteurs d'un même marché, voire la vie démocratique elle-même quand ces monopoles concernent le domaine des médias ou des industries culturelles et créatives.

Ce que l'on voit clairement en œuvre dans le dossier Bolloré, c'est une logique de financiarisation de l'édition. Associée à une volonté de contrôle idéologique et d'influence sur l'opinion via la culture, les médias et l'édition, elle est dommageable pour la diversité et donc la vitalité de notre secteur.

Si je me fais l'avocat du diable, je pourrais aligner les arguments courants – autant d'idées toutes faites – sur les bienfaits de ce type de concentration : elle permettrait, par exemple, de rivaliser à l'échelle mondiale avec des groupes à la puissance comparable, elle aurait donc des effets économiques vertueux.

En réalité qu'y a-t-il derrière une telle logique ? Et la vertu est-elle toujours au rendez-vous ? Rien n'est moins sûr. Un exemple et quelques interrogations. En 2022, les résultats d'Editis ont été en demie teinte (la valeur du groupe a été dépréciée) et, par ailleurs, son outil de distribution vieillissant, Interforum, aurait mérité des investissements conséquents. Les dirigeants du groupe ont-ils vu leurs rémunérations diminuées étant donné le fléchissement des résultats et étant donné les besoins d'investissement de l'entreprise ? Leurs rémunérations ont-elles au contraire été augmentées sans aucun rapport avec les résultats

obtenus ? Les dépenses supplémentaires engagées par l'entreprise sont-elles allées sur des investissements nécessaires ou des sommes considérables ont-elles été fléchées vers quelques-uns, pour nourrir leurs appétits irrationnels ? On aimerait le savoir...

Il y a, à travers les questions que cet exemple suscite, matière à interroger quelques affirmations trop souvent entendues : que la valeur créée, dans les grands groupes, serait globalement réinvestie dans l'activité ou l'outil de production ; ou qu'être éditeur serait un métier de petit artisan, de fabricant de prototypes.... Là, sur ce point précis, il convient d'être nuancé. « Petit artisan », c'est sans doute vrai pour une partie de la profession, la petite et moyenne édition indépendante. Mais ça n'est pas vrai pour les grands groupes éditoriaux adossés à de puissants outils de diffusion-distribution.

Finalement, on en revient toujours à la question du partage de la valeur et à la question de la rémunération juste et appropriée...



D'autres chantiers nous attendent dans les mois qui viennent. Ils sont aussi essentiels que celui de la rémunération, mais ils ne doivent pas la faire apparaître comme obsolète ou inactuelle.

Il y a d'abord la réflexion que nous avons commencée à mener à propos du développement de l'Intelligence Artificielle, en particulier dans le secteur de la création littéraire. Les traducteurs sont aujourd'hui les premiers menacés par un usage potentiellement massif de cette technologie dans leur domaine d'expertise, avec le risque de devenir à terme de simples correcteurs ou relecteurs de traductions produites par des machines sans âme ni sentiment. Menacés ou remplacés, les auteurs le seront tout autant demain si nous n'encadrons pas les usages de l'IA. Si les intentions des politiques de « science ouverte » et de libre accès aux savoirs semblent louables, elles livrent aujourd'hui sur un plateau d'argent des contenus et des créations aux GAFAM, propriétaires des outils d'intelligence artificielle qui moissonnent et pillent les contenus mis en ligne sans autorisation ni rémunération des auteurs. Le fruit de ce pillage est utilisé et transformé pour concevoir des œuvres secondes dont seuls les GAFAM tirent profit. La loi pour une République numérique de 2016 n'avait pas anticipé ce développement des IA. Aussi nous nous battons actuellement pour qu'elle soit *a minima* respectée par tous, à commencer par les GAFAM, voire renforcée dans ses principes.

Et il y a le chantier relatif au « marché du livre d'occasion ». Il mérite d'être ouvert aujourd'hui dans le prolongement de l'étude qui vient d'être réalisée par la SOFIA et le ministère de la Culture. Jusqu'à présent, c'était un marché mal connu, mal évalué, et pour les auteurs c'était un marché sur lequel aucune rémunération possible n'était envisageable. Grâce aux données de marché fournies par l'étude, nous allons porter la demande d'une contribution financière des plate-formes de revente de livres de seconde main. En effet elles captent aujourd'hui une part de la valeur créée par les auteurs sans contribuer aucunement au financement de la création. La mise en place d'une gestion collective des ressources issues de cette contribution permettrait de reverser aux auteurs la part qui leur revient chaque fois que leurs œuvres sont achetées. Qu'une œuvre soit lue une première fois dans un livre neuf, puis une deuxième fois dans le même livre vendu comme une « occasion », ne modifie et n'altère en rien le fait que la création abritée dans le livre, neuf ou d'occasion, reste une œuvre de l'esprit, et qu'à ce titre elle mérite d'être rémunérée.



Je voudrais clore mon propos sur une note personnelle. Cela fait maintenant un peu plus de trois ans que je préside notre association. Mon mandat d'administrateur arrive aujourd'hui à son terme. Je me suis représenté il y a quelques semaines pour qu'il soit renouvelé. J'ignore ce qui va se passer dans les minutes et dans les heures prochaines. Quoiqu'il en soit, je voulais vous dire combien j'ai été fier et heureux d'exercer cette fonction — fier : constamment, heureux : presque tout le temps...

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble du Comité pour son soutien et pour la confiance qu'il m'a accordée avec constance, bienveillance et pas mal de fraternité. Et je tiens à adresser un merci plus particulier à François Thiéry, notre secrétaire général, et à Patrice Locmant, notre directeur général, sans qui je n'aurais pas eu la force de mener à bien cette sacrée course d'endurance de 40 mois. Si je n'avais pas bénéficié de leurs conseils et de leur expérience, je me serais certainement vite essoufflé !

Enfin je voudrais vous dire brièvement ce que ces trois années m'ont appris. Brièvement parce que ça tient en un mot : *opiniâtreté*. Le mot n'est pas très beau mais il rassemble plein d'autres mots, plein d'autres

qualités plus aimables comme la patience, la persévérance, la constance, la combativité, qu'il faut mobiliser pour espérer faire aboutir tôt ou tard nos revendications. L'opiniâtreté, c'est aussi avoir parfois l'impression d'être un perroquet qui ne cesse de dire et de redire la même chose, de remettre sur le tapis les mêmes thèmes, les mêmes dossiers, les mêmes propositions. Il faut l'accepter. Et se dire que ce rôle est inévitable, essentiel : le perroquet que je suis aujourd'hui, le perroquet que sera demain ou après-demain celle ou celui qui prendra ma suite, changeront de discours seulement à partir du moment où ils auront été écoutés et compris. Je vous remercie.

Christophe Hardy